



Déclaration liminaire de la FSU Mayotte au CT du 27 juin 2022

L'année scolaire s'achève avec un constat amer et qui fera certainement l'objet de nouvelles mobilisations à la rentrée : le non-respect des engagements pris par le Recteur et mentionnés dans un relevé de conclusion en février 2022, à la suite des négociations entre le Recteur et son équipe avec le SNUipp-FSU Mayotte.

Il était notamment question de tickets restaurants pour les enseignants du 1^{er} degré avant la fin de l'année scolaire et de dispositions spécifiques pour les anciens instituteurs de la CDM qui partent à la retraite. Pire, contrairement à ce qui avait été annoncé par le Recteur, les collègues qui signent une rupture conventionnelle n'ont pas droit à l'allocation chômage, alors que les autres agents de l'Éducation Nationale qui s'engagent dans cette voie en bénéficient : une énième rupture d'égalité dans l'Académie de Mayotte.

Le quinquennat qui vient de s'achever n'a pas pris en compte la dévalorisation importante que subissent les enseignants, CPE et Psy-ÉN depuis de nombreuses années et notamment depuis 2010.

Les gouvernements successifs ont théorisé le gel de la valeur du point d'indice et introduit la confusion entre progression de carrière et compensation de l'inflation. Seule l'année 2017 fait exception avec deux modestes hausses de 0,6 %. Depuis 2017, les enseignants et assimilés ont perdu 10 % de pouvoir d'achat. Cette décision de ne pas garantir le pouvoir d'achat des fonctionnaires révèle le peu d'estime que les gouvernements ont pour nos métiers.

Dans l'Éducation, le ministre J.-M. Blanquer avait choisi l'entrée de l'attractivité du métier et non celle de la reconnaissance. Cette vision cantonnée au début de carrière n'a engendré que des mesures indemnitaires partielles et insuffisantes.

La Fonction publique n'a clairement pas été une priorité du premier quinquennat d'E. Macron. Ses gouvernements ont su trouver de l'argent pour le quoi qu'il en coûte dû à la crise sanitaire, pour subventionner l'apprentissage mais pas pour ses agents. Si le prochain gouvernement ne veut pas tarir complètement le vivier de professeurs, CPE et Psy-ÉN, il doit **programmer, sans contrepartie**, un rattrapage des pertes et revoir, au-delà du dégel de la valeur du point d'indice, les progressions de carrière des personnels ainsi que les grilles. De plus, il doit abandonner toute tentative de casse du Code des pensions, élément du statut, et toute individualisation de la retraite.

La FSU revendique l'ajout immédiat de 70 points d'indice uniformément pour toutes et tous les fonctionnaires, l'augmentation de la valeur du point de 20% en 5 ans et sa réindexation sur la hausse des prix, ce qui permettrait de maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires et la part des richesses nationales consacrées aux rémunérations.

Dans la voie professionnelle, aux missions habituelles des PLP (cours, visites de stages, organisation des CCF, surveillances...), se sont ajoutées cette année les certifications du chef-d'œuvre pour les terminales. Le ministère n'avait visiblement pas envisagé les heures supplémentaires que cela allait générer, de faire passer tous les élèves de terminale bac pro à l'oral. Les heures de cours habituelles étant loin d'être suffisantes. Nous exigeons une contrepartie financière dès cette année. L'indemnité de 400 € par an de sujétion spéciale applicable dans la Voie Professionnelle ne concerne aucunement l'ensemble des tâches supplémentaires induites par la Transformation imposée par le précédent ministre.

La FSU revendique le paiement immédiat de l'ensemble des heures supplémentaires effectuées en cette fin d'année par les enseignants·es PLP et un alignement de l'indemnité de sujétion sur la pondération dans la voie générale et technologique comme cela était prévu à l'origine : ce qui reviendrait à tripler la somme allouée aujourd'hui.

La revalorisation historique dont parlait J.-M. Blanquer au début de son mandat n'a d'historique que le nom. Le début de l'application de primes au mérite laisse par contre entrevoir un projet qui n'est pas le nôtre.

A Mayotte, le dossier attractivité et stabilisation reste en chantier. Alors que se profile une rentrée où la contractualisation sera à nouveau la norme, nous n'avons aucun élément vraiment nouveau sur nos revendications au contraire. Le Ministère ne prend toujours pas en compte les conditions d'exercice difficiles à Mayotte. Le département le plus pauvre de France continue d'être divisé en REP+, REP et non REP puisque les lycées sont toujours exclus de tout dispositif.

La FSU-Mayotte revendique que l'intégralité des établissements du département soient classés à minima en REP +. Ce classement est indispensable pour mettre en place les dispositifs indemnitaires liés, à savoir les avantages spécifiques d'ancienneté pour toutes et tous particulièrement justifiés à Mayotte dans le cadre des violences que connaissent les établissements scolaires, l'indexation à 1,53 au niveau de celle de la Réunion pour toutes les agentes et les agents fonctionnaires ou non titulaires, la prime Créteil permettant une stabilisation des titulaires au lieu de favoriser une trop grande mobilité préjudiciable au travail de long terme que toute fonction d'éducation implique **et l'IRCANTEC pour les contractuel.es**

A rebours de ce qu'il faudrait faire, le ministère impose la mise en place d'une troisième tranche modulable en REP +.

La part modulable est une technique de management qui vise à mettre en concurrence les écoles et les collèges REP + d'une académie et ce jusqu'aux écoles et collèges d'un même réseau. Elle se transformera en sujet de clivage dans les équipes, quand certains

reprocheront à d'autres de refuser d'entrer dans des dispositifs contestables mais valorisés par le ministère.

Les critères d'attribution montrent que l'urgence ne semble pas de faire progresser les élèves de REP+ mais de participer à tous les dispositifs d'affichage organisés par le ministère, dont aucun bilan n'est jamais dressé. L'indemnité maximale sera donc liée à une charge supplémentaire de travail alors que cette revalorisation devrait être une reconnaissance de l'investissement des personnels dans des établissements où se concentrent les difficultés socio-économiques, dans un contexte de pouvoir d'achat dégradé par des années de gel de point d'indice. C'est inacceptable.

La FSU Mayotte s'oppose au principe d'une prime à mériter, demande que l'ensemble des personnels travaillant en REP+ y compris AED et AESH touche en intégralité la revalorisation de l'indemnité REP+ et fera une proposition en ce sens.

Monsieur le Recteur, vous le savez, les conditions ne sont toujours pas réunies pour que le système public d'éducation à Mayotte scolarise tous les élèves dans les meilleures conditions possibles avec des personnels suffisamment nombreux et formés. Arcbouté sur des principes austéritaires, les gouvernements du quinquennat précédent a refusé d'écouter nos revendications indemnitaires. Il est temps de réagir pour l'avenir de la nombreuse jeunesse de ce département.